

COMMUNE DE VILLENEUVE LES SABLONS

ARRETE N° 2024/15

Objet : Intervention en rue barrée
Rue de la Mairie

Le Maire de la Commune de Villeneuve les Sablons,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Pénal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,
Vu l'arrêté du 24 novembre 1987 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'interdiction ministérielle, livre I, 8^{ème} partie, sur la signalisation temporaire prise en vertu de son article 1^{er} et approuvé par arrêté ministériel du 6 novembre 1992,
Vu la demande en date du 09/01/2024, de M MASTALSKI Andrzej, de la Société VOTP, domiciliée à DARDILLY (69134), chez Sogelink.
Considérant la demande du bénéficiaire, la société SUEZ EAU France domiciliée au 258, avenue Roland Moreno à ANZIN (59410)
Considérant les travaux de création d'un branchement assainissement des eaux usées (SMAS), il y a lieu de fermer à la circulation la Rue de la Mairie, du numéro 02 au 15, en date du 29/01/2024.

ARRETE

Article 1^{er} : Le 29/01/2024, la Rue de la Mairie sera fermée à la circulation du n°2 au 15, pour création d'un branchement assainissement des eaux usées, seul les véhicules de l'entreprise seront autorisés à stationner.

Article 2 : La société s'engage à reboucher et à laisser la Rue propre à la fin de la journée.

Article 3 : La signalisation manuelle sera mise en place, maintenue et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 : Les infractions aux instructions du présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux règlements en vigueur.

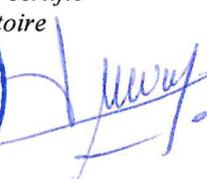
Article 5 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MERU est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- la gendarmerie de MERU
- la mairie
- La Société VOTP
- La Société SUEZ

A Villeneuve les Sablons, le 25 janvier 2024

Le Maire soussigné certifie
Le caractère exécutoire
Le 25/01/2024
Le Maire



Le Maire,
Christian NEVEU

